


IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE

----- INFORMATIONS DES PARTIES

1 - DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :
(même approximative)

23/10/2023

I - PARTIE FINANCIERE

1. **Etat daté** (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié).
2. Situation individuelle du copropriétaire cédant.

II - PARTIE ADMINISTRATIVE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

III - ANNEXE : Textes applicables

Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 modifiée


- Article 18 alinéas 5 et 6
- Article 19-1
- Article 20

Décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié

- Article 5
- Article 5-1
- Article 5-2
- Article 6
- Article 6-1
- Article 6-2
- Article 6-3
- Article 35
- Article 44
- Article 45-1

IV - CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 GESCAP III Signature de Prony 75017 PARIS Tél. 01 47 64 95 96 Fax 01 47 64 95 96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

I – PARTIE FINANCIERE

1 - Etat daté (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié).

1ERE PARTIE :

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT, AU TITRE :

1 – des provisions exigibles

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1°a)

2 141.48 €

- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1°b)

0.00 €

2 – des charges impayées sur les exercices antérieurs

(D. art. 5. 1° c)

0.00 €

3 – des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d)

0.00 €

4 – des avances exigibles (D. art. 5. 1° e)

4.1 avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35 1°)

0.00 €

4.2 avances nommées provisions (provisions spéciales)
(L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35.4° et 5°)

0.00 €

4.3 avances représentant un emprunt (D. art. 45-1 alinéa 4)
(emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)

0.00 €

5 – des cotisations annuelles au fonds de travaux

372.78 €

6 – des autres sommes exigibles du fait de la vente

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible)
- autres causes telles que condamnations

0.00 €


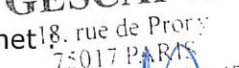
0.00 €


B/ AU SYNDIC, AU TITRE DES HONORAIRES DE MUTATION



380.00 €


TOTAL (A/ + B/)

2 894.26 €

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002	Date : 23/10/2023 Signature :  Cachet :  18, rue de Prony 75017 PARIS Tél. 01.47.64.03.04 - Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 GESCAP III Signature :  18, rue de Prony 75017 PARIS Cachet :  Tél. 01.47.64.03.04 / Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

2EME PARTIE :
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU TITRE :



A/ DES AVANCES PERCUES (D. art. 5. 2° a) :


A1 – avances constituant la réserve (fonds de roulement (D.art.35.1°))	902.32 €
A2 – avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 alinéa 6 et D.art.35.4° et 5°)	0.00 €
A3 – avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0.00 €

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D. art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire, cédant	0.00 €
--	---------------

TOTAL (A/ + B/) **902.32 €**

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002	Date :23/10/2023 Signature :  Cachet :  18 rue de Prony 75017 PARIS T. 03.04 - Fax 01.47.64.95.96 au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---	--

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	--	---	--

3EME PARTIE :
**SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE POUR LES LOTS
 OBJETS DE LA MUTATION**

A/ AU SYNDICAT, AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3° a)

- avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35 1°)	902.32 €
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	0.00 €
- avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux)	0.00 €

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 3° b)


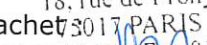
Date d'exigibilité 01/10/2023	Montant : 2 067.85 €
Date d'exigibilité	Montant : 0.00 €
Date d'exigibilité	Montant : 0.00 €


**- dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel
 (D. art.5. 3° c)**

Date d'exigibilité	Montant : 0.00 €
Date d'exigibilité	Montant : 0.00 €
Date d'exigibilité	Montant : 0.00 €

TOTAL (A/ + B/)

2 970.17 €

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date :23/10/2023 Signature :  18, rue de Prony 75017 PARIS Cachet :  Tél. 01.47.64.03.04 / Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

IMPORTANT
A COMPLETER PAR LE SYNDIC

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables.

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 : OUI

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées sous 3^{ème} partie A/1 (reconstitution des avances) soit globalement la somme de

902.32 €

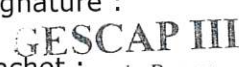
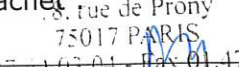
Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.


Solution 2 : NON

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de

0.00 €

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002	Date : 23/10/2023 Signature :  Cachet :  18, rue de Prony 75017 PARIS S.A.S au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

ANNEXE A LA 3EME PARTIE :
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET (D. art 44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
Exercice (N-1)	8 271.40 €	6 294.21 €	0.00 €	0.00 €
Exercice (N-2)	7 853.36 €	7 805.93 €	0.00 €	0.00 €

B/ PROCEDURES EN COURS


Existe-t-il des procédures en cours ? **NON**


Si oui :

- Objet des procédures :
- Etat des procédures :

Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002	Date : 23/10/2023  18 Rue de Prony 75017 PARIS et. 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € C.S. PARIS B 482 539 913
--	---	--

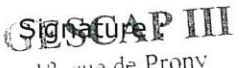
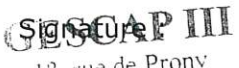
IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	-------------------------------------


ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX (Renseignements Facultatifs)

Date de la décision	Nature des travaux	Etat d'avancement Technique (1)	Etat d'avancement financier		
			Quote-part afférente aux lots	Montant(s) déjà appelé(s)	Montant restant à appeler
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €
			TOTAL :	0.00 €	0.00 €

Commentaires éventuels :

(1) : Terminé (T), en cours (C), non commencé (NC)

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS	Date : 23/10/2023
Référence : 230002	Référence : 66121002	  18, rue de Prony Cachet PARIS Tél. 01.47.64.03.04 - Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	-------------------------------------

2 – SITUATION INDIVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature le :

23/10/2023

1 – Montant concernant les lots objets de la mutation (REPORT DU
TOTAL A/ + B/ DE LA PREMIERE PARTIE DE L'ETAT DATE)

2 894.26 €

2 – Montant concernant les lots non concernés par la
mutation : lots n°

0.00 €

TOTAL A REGLER

2 894.26 €


3 – Certificat de l'article 20 daté et signé (validité 1 mois)

NON JOINT

ATTENTION :

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 Signature GESCAP III 18, rue de Prony Cachet : 75017 PARIS Tél. 01.47.64.03.04 - Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	--

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

II – PARTIE ADMINISTRATIVE

A- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES



A/ ASSURANCES


- Nature et importance de la garantie :
 - Multirisques : RC – Incendie – Dégât des eaux **OUI**
 - Garantie : Reconstruction, Valeur à neuf : **NON**
Limitée **NON** à un capital de : **0.00 €**
 - Autres risques garantis :

- Police – N° **6426149604** Date : **31/12/2023**
- Nom et adresse du courtier :
RAMBAUD LABROSSE 91 RUE ST LAZARE 75009 PARIS TEL : 01 53 32 20 00

- Nom et adresse de la compagnie d'assurances :
AXA FRANCE IARD

- Assurances Dommage Ouvrages en cours : **NON**
 - o **Si OUI** – Y'a t'il eu des désordres constatés susceptibles d'être couverts par l'assurance Dommage Ouvrage **NON**

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 Signature :  18, rue de Prony 75017 PARIS Cachet :  Tél : 01.47.64.95.96 Fax : 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

B/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

- Le règlement de copropriété a t'il été modifié ?
- A quelle date ?
- Nom et adresse du notaire dépositaire :

NON

- Sur quels points ?

- Existe-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ?

NON

- Le règlement de copropriété a t'il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L. art. 49)?

NON

C/ ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale : **23/10/2023**
- Date ou période de la prochaine assemblée générale : **23/10/2024**

Joindre, si possible, les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales.

D/ SYNDIC

- Date de la dernière désignation : **01/01/2013**
- Syndic professionnel : **OUI**
- Bénéficie-t-il d'une garantie financière prévue par l'article 30 du décret du 20 juillet 1972 ?
OUI
- Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom de la banque : **HSBC**


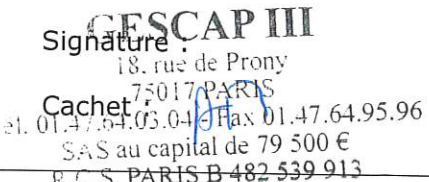
Intitulé du compte : **SDC RUE DE LA LOI**


Banque : **30056**

N° Compte : **09240017655**

Guichet : **00924**

Clé RIB : **05**

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 Signature :  Cachet :  18, rue de Prony 75017 PARIS et. 01.47.64.03.04 Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	---	---	---

E/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

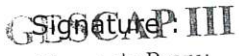
- Le syndicat a-t'il un patrimoine (mobilier, immobilier, autre) ? **NON**
 - Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?
- Le syndicat a t-il un passif (emprunt) ? **NON**
- La mutation entraîne t-elle l'exigibilité de cette somme ? **NON**


F/ OUVERTURE DE CREDIT-EMPRUNT

- Objet de l'emprunt :
- Nom et siège de l'organisme de crédit :
- Référence du dossier :
- Capital restant dû pour les lots objet des présentes : **0.00 €**

G/ MESURES ADMINISTRATIVES

- L'immeuble ou les locaux font-ils objet :
- d'un arrêté de péril ? **NON**
 - d'une déclaration d'insalubrité ? **NON**
 - d'une injonction de travaux ? **NON**
 - d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ? **NON**

Sur demande de : Maître : ABL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023  18, rue de Prony Cachet PARIS tél. 01.47.64.03.04 - Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
---	---

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR 	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	--	---	--

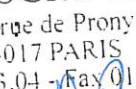
H/ ASSOCIATION SYNDICALE – AFUL – UNION DES SYNDICATS

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats ? **NON**
- Si Oui, préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme :
- La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ? **NON**

I/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE

- Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévue par les articles 29-1 et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ? **NON**

J/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROJETEE

Sur demande de : Maître : AHBV AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002	Date : 23/10/2023 GESCAP III Signature :  Rue de Prony 75017 PARIS Tel. 01 47 64 03 04 - Fax 01 47 64 95 96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	---	--

IMMEUBLE SIS A : SDC RUE DE LA LOI 2 place des Bancs 87000 LIMOGES	NOM DU COPROPRIETAIRE CEDANT : MONSIEUR [REDACTED]	N° DES LOTS : 0002 - 0003 - 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 - 0009 - 0010 - 0011	MUTATION A TITRE ONEREUX
--	--	---	---

B - ETAT SANITAIRE

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE (Si date connue) :

I - CARNET D'ENTRETIEN**NON**

Type immeuble :

IGH **NON** autre **NON****II AMIANTE**

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ?

NON**A - Parties communes :**

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ?
NON

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? **NON**


3 - Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ? **NON**

Joindre la fiche récapitulative du DTA.**B - Parties privatives :**

1 - Des recherches ont-elles, à la connaissance du syndic, été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? **NON**

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? **NON**

3 - Les recherches ont-elles porté sur les points visés par le décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 ? **NON**

Sur demande de : Maître : AHBL AVOCATS 56 AVE DE LA REPUBLIQUE 33000 BORDEAUX Référence : 230002	Délivré par le Syndic : Nom : GESCAP 3 18 RUE DE PRONY 75017 PARIS Référence : 66121002 Date : 23/10/2023 Signature : Cachet :  18 rue de Prony 75017 PARIS Tél. 01.47.64.03.04 - Fax 01.47.64.95.96 SAS au capital de 79 500 € R.C.S. PARIS B 482 539 913
--	--

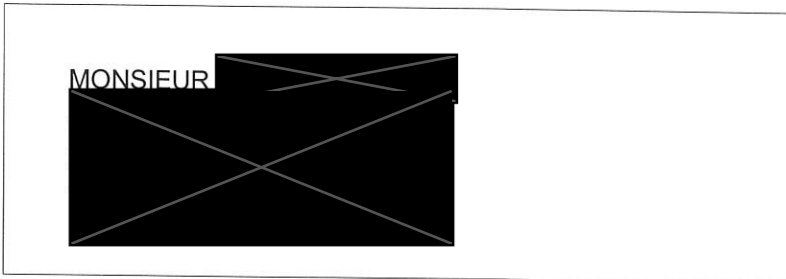
GESCAP 3
18 RUE DE PRONY
75017 PARIS
01.47.64.21.31
01.47.64.95.96

SAS AU CAPITAL DE 79.500,00€
CPI75012016000010852
RCS B 482 539 913 - APE 703C
SOCAF

TVA intracommunautaire :
FR93482539913

PARIS
Le 23/10/2023

Facture N° : 00002207
Référence : 6 - 612 - 1002



- FACTURE -

ETAT DATE VTE		(1)	316.67 €
		Total :	316.67 €
		T.V.A. 20 % (1)	63.33 €
		Total T.T.C.	380.00 €

COMPTABILISÉ

Dont T.V.A. payée sur les encaissements : 63.33 €

Valeur en Francs : 2492.64 F

A RECEPTION DE FACTURE

En application de la loi N°92.1442 du 31.12.92, le règlement ne donnera pas lieu à escompte.

En cas de règlement après échéance, il sera fait application des dispositions légales après mise en demeure.

